

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Jennifer BENAYAD, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Loïc BARTHET.

Absents Excusés : Mme Elisabeth CAUSSIDERY et Mr Julien LAURENT.
Procuration de Mme Elisabeth CAUSSIDERY à Mr Jean-François PERROT.
Procuration de Mr Julien LAURENT à Mr Philippe CHAPUIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CHAPUIS.

1/ Approbation du Compte Rendu du 13 Septembre 2021

Le Procès-verbal du 13 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ FSL / FAAD

La cotisation FSL (Fond de Solidarité pour le Logement) s'élève à 0.61 € par habitant. Le FAAD (Fond d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté) s'élève à 0.30 € par habitant. Après discussion, il est reconduit (comme en 2020) que la commune cotisera au FSL uniquement.

3/ Décisions Modificatives sur Budgets Eau et Com

Un dossier de surendettement en cours a été annulé par le tribunal pour cause de trop faible revenu par la personne concernée. Le dossier est donc clôturé par le Trésor Public. La commune doit effacer une dette de 185,31€ (sur le budget eau) et de 7792.62€ (sur le budget communal).

Le conseil valide à l'unanimité ces DM.

Suite au titre fait à l'entreprise PETITE pour le remboursement de la taxe foncière initiale, une anomalie a été faite sur les années 2018, 2019, 2020. Des montants concernant la commune leur a été facturé à tort.

De ce fait, nous devons les rembourser d'un montant total de 3312.00 €.

Le conseil valide à l'unanimité cette DM.

4/ Agent recenseur / Nomination-Rémunération

Mme le Maire a demandé à Mme Lucienne JEANNEROT qui avait fait le dernier recensement, si, elle voulait reconduire cette action. Madame Lucienne JEANNEROT est d'accord de réaliser le recensement de la commune qui aura lieu du 20/01/2022 au 19/02/2022.

Elle sera rémunérée forfaitairement sur la base du SMIC en vigueur au 1^{er} Janvier 2022.

Le conseil valide ce choix à l'unanimité.

5/ Budget Lotissement Fabrique / Dissolution

Le budget lotissement « La Fabrique » ouvert en 2017 n'a eu aucune écriture à ce jour. Le Trésor Public nous demande, dans un souci de simplification de le clôturer. Le conseil valide ce choix à l'unanimité.

6/ Conseiller Défense / Nomination

L'état demande à la commune de nommer des conseillers « Défense » pour la commune.

Après plusieurs tours de table, Monsieur Philippe CHAPUIS est nommé titulaire et Monsieur Loïc BARTHET suppléant.

7/ Ressources Humaines

a) Monsieur Emmanuel FRITSCH

Suite à sa demande, Madame Brigitte PRÊTRE et Monsieur Philippe CHAPUIS ont rencontré Monsieur Emmanuel FRITSCH (employé communal). Celui-ci a souhaité échanger sur différents sujets concernant sa rémunération (nombre heures travaillées, indemnités utilisation véhicule personnel, niveau de salaire et primes diverses).

Madame le Maire précise que pour les fiches de paies et pour les niveaux de rémunération, elle travaille avec le centre de gestion. Jusqu'à cet entretien, elle leur faisait confiance et déléguait toute la gestion et le suivi (taux horaire, primes, qualification).

Après un travail d'échanges avec la responsable des ressources humaines de la communauté de commune et les adjoints, il a été décidé de revoir plusieurs points :

1. Augmentation du travail hebdomadaire à partir du 1^{er} Novembre 2021 (passage de 25 à 30 heures par semaine) pour pouvoir réaliser correctement les tâches à réaliser sur la commune.
2. Augmentation de l'indemnité forfaitaire de l'utilisation du véhicule (de 50€ à 80€ par mois)
3. NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) Celle-ci correspond à 10 points d'indice soit 33.47€ par mois. Il est proposé de l'appliquer rétroactivement à partir du 01/01/2021.
4. RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) Il est obligatoire depuis le 01/01/2020. Cette prime est calculée par rapport à une évaluation des compétences de la personne au sein de son poste. Pour information, il est applicable pour les trois salariés de la commune. Après évaluation, chaque salarié a la valeur de cette nouvelle prime. Globalement, elle représente la moitié d'un mois de salaire en plus par an pour chaque salarié.

b) Madame Aurélie GROSJEAN

Au vu du Poste qu'elle occupe depuis plusieurs années, nous travaillons sur sa revalorisation et sa titularisation.

Le conseil valide l'ensemble des modifications ci-dessus à l'unanimité.

8/ Déneigement

Une demande de devis a été faite à l'entreprise Damien PAQUETTE pour le déneigement. Celle-ci a répondu négativement car elle est en manque d'effectifs.

La commune a reçu le devis de l'entreprise Longchamp pour un contrat de 3 ans. Par rapport au devis de 2017, il y a une augmentation de 10% (soit environ 3% par an). Un rendez-vous est prévu pour rencontrer Monsieur Longchamp pour faire le tour du village avant les premières neiges.

Cette proposition est votée à l'unanimité des présents.

9/ Noël

a) Théâtre de Noël

Au vu de la situation sanitaire, il y a peu de bénévoles pour préparer des pièces de théâtre avec les enfants. C'est le 40^{ème} anniversaire et nous ne voulons pas perdre ce moment de convivialité, malgré tout une représentation aura lieu le Dimanche 12 Décembre 2021, se sera une surprise pour tous.

b) Cadeaux de Noël

Une revalorisation des cadeaux a été proposée :

- _ Pour les enfants de 0 à 8 ans : fourchette de 27 à 30€ (en 2020 de 25 à 27€)
- _ Pour les enfants de 9 à 11 ans : 30€ (en 2020 25€)
- _ Pour les corbeilles des personnes de plus de 70 ans, du personnel et des bénévoles : 55 à 60€ (en 2020 55€)

Ces propositions sont votées à l'unanimité des présents.

10/ Questions diverses

a) Cérémonie du 11 novembre

Cette année la cérémonie du 11 novembre se déroulera sur notre commune en présence de 6 autres communes avoisinantes. La commémoration aura lieu à 18 heures 30 aux Monuments aux Morts suivi du verre de l'amitié à la salle des fêtes du village (passe sanitaire obligatoire).

b) Extincteurs

Il y a plusieurs dizaines d'années, la commune avait placé des extincteurs dans certaines maisons du village (prévention incendie) et prenait les coûts d'entretien et de renouvellement à sa charge.

Aujourd'hui, il est proposé à ses administrés :

- Soit de les garder en faisant le contrôle de leur extincteur
- Soit de les déposer en mairie

c) Chemin de Beaumont

Un courrier a été envoyé à la commune de Labergement-Sainte-Marie, pour leur demander une participation à l'entretien du chemin de Beaumont, qui est sur leur territoire. Suite à leur dernière réunion de conseil, ils sont d'accord de participer à hauteur de 50 % du devis proposé.

d) Écoles

Suite au dernier conseil d'école, on demande aux mairies de gérer les inscriptions des enfants qui rentrent à la maternelle.

Jeudi 21 Octobre 2021, en salle de motricité de l'École Maternelle des Hôpitaux-Neufs s'est tenue la restitution finale de l'Étude sur l'évolution des effectifs dans les écoles et le périscolaire pour les années à venir. Le cabinet Démo Stratégie a fait des calculs de projection du nombre d'enfants dans les classes de maternelle et primaire en suivant une méthodologie rigoureuse prenant en compte de nombreux paramètres tels que : l'évolution de la population dans le secteur, les projets de construction dans les 5 communes dont celles de Métabief, Hôpitaux-Neufs et Hôpitaux-Vieux, le taux de résidence secondaire, le taux de peuplement d'enfants par tranche d'âge et par logement, le taux de familles monoparentales,... Il ressort de cette étude plusieurs scénarios possibles, en résumé selon toute vraisemblance, un besoin rapide de création d'une classe supplémentaire en primaire puis une classe supplémentaire en maternelle et éventuellement une deuxième classe en primaire par la suite. C'est un peu moins que ce qui était envisagé de façon intuitive vu les nombreuses constructions en cours et à venir. Mais des solutions doivent être trouvées rapidement dès 2022. Le périscolaire avec un taux de fréquentation de seulement 33 % le midi est malgré tout trop petit malgré les 2 sites actuels (Métabief pour les primaires et la Chaumière aux Hôpitaux-Neufs pour les écoles maternelles). De ses chiffres, les communes vont devoir se rencontrer rapidement pour monter des projets de construction à court moyen et long terme. Là aussi le cabinet d'étude envisage plusieurs solutions mais aucune solution ne se dégage vraiment étant donné les investissements réalisés ces dernières années sur les 4 sites.

e) Rencontre ONF

Une rencontre a eu lieu le 19 octobre en mairie entre L'ONF représenté par Messieurs Chanal et Henriot, la commune représentée par Madame le Maire et accompagnée par le responsable de la commission bois.

Monsieur Chanal (responsable de l'Unité Territoriale) a présenté la révision d'aménagement du foncier boisé (mis en place en 2012 par l'état). Celle-ci est mise progressivement en place dans les communes au fur et à mesure de la révision du plan d'aménagement (pour Saint-Antoine l'échéance est fixée au 31/12/2022).

Pour rappel, elle consiste à gérer l'ensemble du foncier boisé des communes (bois et pâturages boisés, appelés communément bois non soumis).

Il rappelle qu'il est chargé de faire appliquer la politique de l'état et de faire respecter cette circulaire ministérielle. Il insiste sur le fait qu'il n'y a aucune marge de manœuvre de la part de la commune. (Si la commune bloque, il n'y aura aucun plan d'aménagement sur la partie soumise (soumise actuellement)). En cas de blocage dur de la commune, le dossier sera traité par le tribunal administratif.

Ce dossier est à rediscuter au sein du conseil municipal. Le débat devra peut-être élargir à la population du village.

f) Fontaines du village

Dans le cadre des travaux de voiries de la rue de la Fontaine, la commune a dû renforcer le réseau d'eau qui alimente la fontaine de la même rue (celle-ci alimentant la plupart des autres fontaines du village).

Profitant de ces modifications et de cette remise en état, le syndicat pastoral du village a souhaité apporter une amélioration supplémentaire. Il a voulu que lorsque l'eau de cette source est utilisée pour remplir les cuves à eau des agriculteurs, l'eau continue à couler dans cette fontaine et dans les fontaines dépendantes de celle-ci. Après plusieurs recherches en grande collaboration avec l'entreprise Boucard Mont d'or, une solution technique a été trouvée.

Celle-ci a été mise en application il y a quelques semaines et prouve son fonctionnement. L'eau coule en continu aux fontaines. Cette modification a été prise financièrement par les agriculteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.